



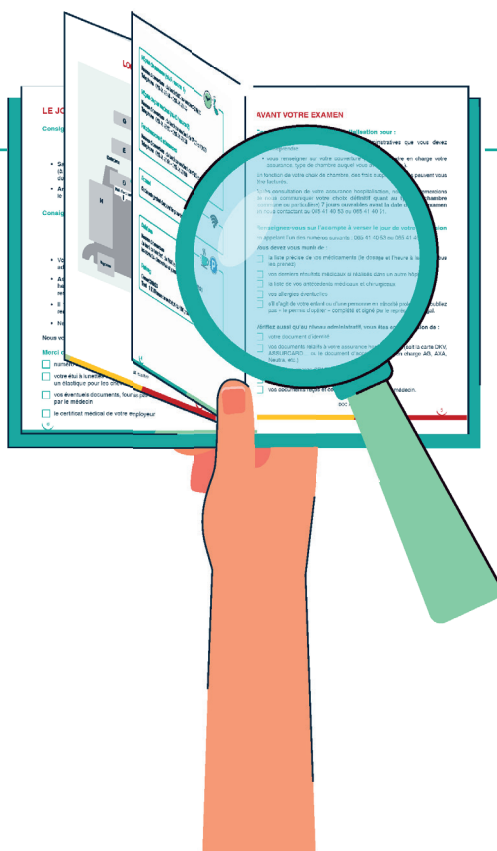
— Hôpital de jour médical

PASSEPORT

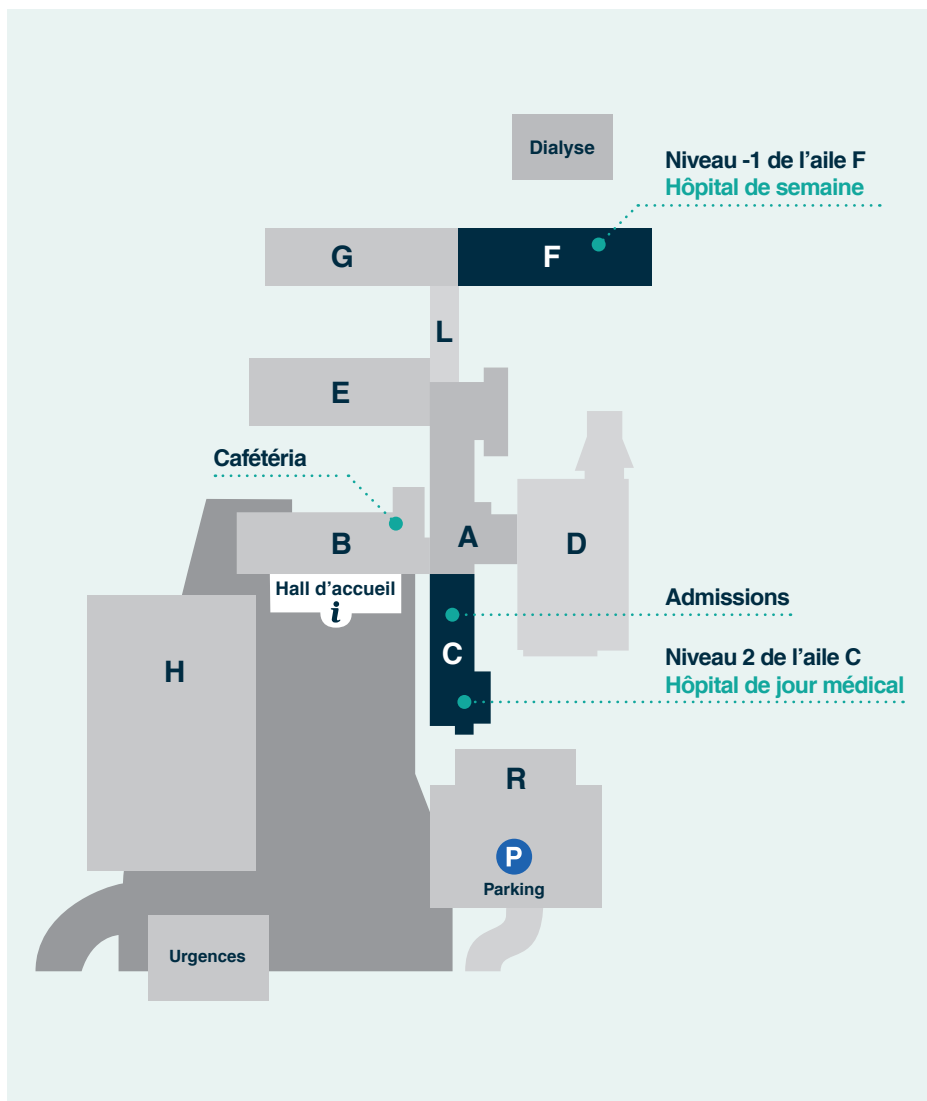
Un examen médical n'est pas un acte banal : il se prépare minutieusement afin de **vous garantir sécurité et qualité**.

Ce carnet reprend toutes les informations qui vous seront utiles pour **vous préparer et vous sentir serein(e) à chaque étape, administrative comme médicale**.

L'hôpital de jour médical prend en charge des **patients âgés de plus de 15 ans**.



LOCALISATION





Hôpital de semaine (aile F / niveau -1)

Heures d'ouverture : du lundi 6h30 au vendredi 21h00

Téléphone : 065 41 50 00 – 065 41 50 03

Hôpital de jour médical (aile C / niveau 2)

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00

Téléphone : 065 41 48 60 – 065 41 48 03

Préadmissions & admissions

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 6h30 à 17h55

Téléphone : 065 41 40 51 – 065 41 40 53



Accueil

Code wifi gratuit disponible pour la journée



Cafétéria

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

les samedis, dimanches et jours fériés de 11h30 à 17h30

Parking

Ouvert 24h/24

Tarif : 1,50€/heure ou un forfait de 15€ pour la journée

AVANT VOTRE EXAMEN

Consultez votre assurance hospitalisation pour :

- connaître les différentes démarches administratives que vous devez entreprendre
- vous renseigner sur votre couverture (que va prendre en charge votre assurance, type de chambre auquel vous avez droit, etc.).

En fonction de votre choix de chambre, des frais supplémentaires peuvent vous être facturés.

Après consultation de votre assurance hospitalisation, nous vous remercions de nous communiquer **votre choix définitif quant au type de chambre** (commune ou particulière) **7 jours ouvrables avant la date de votre examen** en nous contactant au 065 41 40 53 ou 065 41 40 51.

Renseignez-vous sur l'acompte à verser le jour de votre admission

en appelant l'un des numéros suivants : 065 41 40 53 ou 065 41 40 51.

Vous devez vous munir de :

- la liste précise de vos médicaments (le dosage et l'heure à laquelle vous les prenez)
- vos derniers résultats médicaux si réalisés dans un autre hôpital
- la liste de vos antécédents médicaux et chirurgicaux
- vos allergies éventuelles
- s'il s'agit de votre enfant ou d'une personne en minorité prolongée, n'oubliez pas « le permis d'opérer » complété et signé par le représentant légal.

Vérifiez aussi qu'au niveau administratif, vous êtes en possession de :

- votre document d'identité
- vos documents relatifs à votre assurance hospitalisation (soit la carte DKV, ASSURCARD... ou le document d'accord de prise en charge AG, AXA, Neutra, etc.)
- la prise en charge CPAS ou MEDIPRIMA
- un moyen de paiement
- vos documents reçus et complétés auprès de votre médecin.

LE JOUR DE VOTRE EXAMEN

Consignes à respecter au niveau médical



- **Sauf avis contraire, soyez à jeun 6 heures** avant votre arrivée à l'hôpital (à savoir : ne rien manger, ne rien boire, ne pas fumer et ne pas mâcher de chewing-gum).
- **Arrêter les médicaments conformément aux consignes** données par le médecin.

Consignes à respecter au niveau organisationnel



- Vous devez être **obligatoirement accompagné d'une seule personne adulte** car **vous ne pourrez pas conduire après votre examen**.
- **Assurez vous de la présence d'un proche, à vos côtés, durant les 24 heures qui suivent votre séjour à l'hôpital**. Il est fondamental de ne pas rester seul(e) pour réagir en cas de complication.
- Il faut consacrer toute la journée à votre examen. Ne prenez pas de rendez-vous ou un autre engagement ce jour-là.
- Ne prenez **pas d'objets de valeurs ni de bijoux**.

Nous vous rappelons que les visites en hôpital de jour ne sont pas prévues !

Merci de vous munir de :

- numéro de téléphone de votre personne de contact
- votre étui à lunettes ou lentilles, votre boîte pour votre prothèse dentaire, un élastique pour les cheveux longs
- vos éventuels documents, fournis par votre assurance, à faire compléter par le médecin
- le certificat médical de votre employeur

UNE FOIS L'EXAMEN TERMINÉ

- Vous recevrez une collation quand il vous sera permis de vous réalimenter.
- N'oubliez pas de **faire compléter vos documents** (d'assurance, certificat médical...). Ne partez pas sans vos éventuels **prescriptions médicales et document de présence** pour votre accompagnant.
- N'oubliez pas, **l'un de vos proches doit être présent, à vos côtés, pendant 24 heures.**

Votre médecin passera dans votre chambre et validera avec l'équipe soignante votre sortie.

À LA MOINDRE INQUIÉTUDE

Si vous avez une question concernant votre examen et/ou votre convalescence :

- notre hôpital de jour médical reste disponible de 7h00 à 18h00 au 065 41 48 60.
- Après 18h00 et durant le week-end, l'**anesthésiste de garde** est joignable au 065 41 36 76.
- En cas de souci, vous pouvez contacter votre **médecin traitant**.
- **En cas de risque accru**, présentez-vous aux **urgences de l'hôpital** ou les contacter au 065 41 44 44.



Nous vous souhaitons une bonne convalescence et nous vous invitons à compléter notre enquête satisfaction.



- **VOUS NE SAVEZ PAS VOUS RENDRE À L'UN DE VOS RENDEZ-VOUS PRÉOPÉRATOIRE ?**
- **VOUS SOUHAITEZ CHANGER LA DATE DE L'INTERVENTION OU L'ANNULER ?**



**CONTACTEZ-NOUS AU PLUS VITE AU
065 41 41 60**



Facebook : CHU Ambroise Paré



Instagram : chu_ambroise_pare



Youtube : CHUPMB